

République Française

Commune de WAVRANS SUR L'AA

PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL

En date 30 MARS 2017 à 20 h

(Exécution de l'article 56 de la loi du 5 avril 1884)

Présidence : Monsieur DELANNOY Julien, Maire

Présents : M.DELANNOY Julien, Maire – MM BOIN Eveline, HENDRICK Olivier, LEGAY Henri (arrivé à 21h50), Adjoint, MM, CUEGNET Chantal, DUMONT Philippe, CAPELLE Fabienne, CHEVROT Bruno, FOUACHE Séverine, HUYGHE Angélique, REMOND Jean, ANSEL Christine

Absents excusés : Martine DELATTRE, Gérard DEVIGNE, Henri LEGAY.

Procurations Henri LEGAY, le temps de son absence, pour Julien DELANNOY

Convocation : du 23 mars 2017

Secrétaire : Séverine FOUACHE

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

Compte de gestion 2016

Monsieur le président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté lors de la même séance du compte administratif.

Il est identique au compte administratif de la commune.

Le Compte de gestion du percepteur pour l'année 2016 est adopté à l'unanimité.

Compte administratif 2016

Monsieur le Maire informe que lors du vote du compte administratif, un président peut être élu étant donné que le Maire ne peut présider la séance lors du vote.

Monsieur le Maire demande qui veut être président lors du vote du C.A de la commune et du C.A du CLSH. Eveline BOIN est candidate à la fonction.

Le Conseil Municipal élit Eveline BOIN, Présidente lors des votes des Comptes administratifs.

Monsieur le Maire laisse la parole à Mme Eveline BOIN et quitte la salle.

Elle rappelle que le compte administratif est identique au compte de gestion du percepteur et qu'il s'établit comme suit :

Fonctionnement

Dépenses	545 674,98 €
Recettes	741 344,77 €
Excédent 2015	718 417,27 €
Part affectée à investissement :	202 534,45 €
Résultat	711 552,61 €

Investissement

Dépenses	217 304,67 €
Recettes	283 927,92 €
Déficit 2015	125 534,45 €
Restes à réaliser dépenses :	334 988 €
Restes à réaliser recettes	0 €
Besoin de financement :	393 899,20 €

Eveline BOIN demande qui s'oppose au vote du Compte administratif. Personne ne s'oppose, elle déclare le Compte administratif 2016 de la commune adopté et invite Monsieur le Maire à les rejoindre.

Affectation du résultat 2016 du budget commune

Monsieur le Maire propose d'imputer au compte 1068 la somme de 393 899,20 € afin de couvrir le déficit en investissement et d'imputer au compte 002 excédent reporté en fonctionnement la somme de 317 653,41 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide l'affectation du résultat.

Taux d'imposition des taxes directes locales

Monsieur le Maire informe que le BP a été préparé en conservant les taux d'imposition de l'an dernier soit 16.27 % pour la taxe d'habitation, 17.51 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et 49.05 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler les taux de l'an dernier.

Subventions communales

Monsieur le Maire rappelle que la commune subventionne les budgets CLSH et CCAS, et que les montants proposés correspondent aux besoins de chacun de ces budgets pour l'année 2017 soit 7 500 € pour le CCAS et 9 000 € pour le CLSH.

Pour les subventions aux associations communales, Monsieur le Maire rappelle que le versement est fait sous condition d'avoir reçu les comptes des associations et propose d'augmenter sensiblement les montants.

Fabienne CAPELLE ne prend pas part au vote de la subvention au Comité des Fêtes.

Monsieur le Maire rappelle que les associations extérieures doivent également fournir l'état de leur compte conjointement à leur demande de subvention.

Le Conseil Municipal décide de renouveler les subventions de certaines associations qui en ont fait la demande. Les montants décidés sont inscrits au Budget Primitif.

Monsieur le Maire rappelle que les associations communales peuvent disposer gratuitement de la salle « Josse Heumez ». Il souhaite encadrer cette mise à disposition. Il propose que désormais la première occupation par une association communale soit gratuite et que la seconde soit facturée au demi-tarif du tarif en vigueur.

Le conseil municipal à l'unanimité décide la mise en place de cette tarification.

Provisions

Mr le Maire propose de verser au compte 6875 (Provisions) la somme de 150 000 € afin de faire face à d'éventuelles dépenses imprévues et notamment des dépenses liées aux requêtes en cours devant le tribunal administratif et devant la cour d'appel ainsi que des dépenses liées au projet WAa et au site de la minoterie.

Le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord pour affecter cette somme au compte 6875.

Budget Primitif 2017 de la commune

Mr le Maire précise que le budget primitif a été préparé sans connaître le montant des dotations de l'Etat et donne la parole à Mme Clémentine WILQUIN qui expose les chapitres de celui-ci.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2017 arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 20 mars 2017, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 014 360,82 €

Dépenses et recettes d'investissement : 1 747 869,20 €

qui reprend les programmes principaux suivants : Travaux de l'Eglise et de l'Ecole des Orchidées.

Chantal Cuegnet demande où en sont les demandes de subventions.

Monsieur le Maire explique que la commune ne devrait pas obtenir la DETR mais le FSIL (les 2 ne sont pas cumulables). Pour cela, les travaux de l'école doivent commencer cette année : le bâtiment de la bibliothèque et du garage seront détruits avant la fin 2017.

Pour le FARDA, la commission permanente du Département se réunit avant l'été (Il y a une trentaine de dossier dans le secteur audomarois).

Une demande de subvention auprès de la CAF sera aussi réalisée en fin d'année.

Une demande à la CCPL de 20 000 € sera faite dans le cadre de la TEPCV.

Jean Rémond demande si les subventions peuvent être demandées sans devis. Monsieur le Maire précise que le plan de financement suffit.

Compte de gestion 2016 du budget ALSH

Monsieur le président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté lors de la même séance du compte administratif. Il est identique au compte administratif du budget ALSH.

Le Compte de gestion du percepteur pour l'année 2016 est adopté à l'unanimité.

Compte administratif 2016 de l'ALSH

Monsieur le Maire laisse la parole à Mme Eveline BOIN, élue présidente en début de séance lors des votes des comptes administratifs et quitte la salle.

Eveline BOIN rappelle que le CA de l'ALSH ne comprend qu'une section de fonctionnement.

Dépenses	23 937,74 €
Recettes	22 527,49 €
Excedent 2015	7381,09 €
Résultat	5970,84 €

Elle demande qui s'oppose au vote du compte administratif et déclare le compte administratif du CLSH pour 2016 adopté et invite Monsieur le Maire les rejoindre.

Affectation du résultat de l'accueil de loisirs

Monsieur le Maire propose d'imputer au compte Recettes 002 la somme de 5 970,84 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide l'affectation du résultat.

Budget primitif de l'Accueil de Loisirs 2017

Monsieur le Maire informe que le budget primitif est prévu pour 23 670,84 € en dépenses et en recettes.

Le Conseil Municipal à l'unanimité vote le budget primitif de l'accueil de loisirs.

Monsieur le Maire souligne la diminution de la participation de la commune d'Elnes due à la diminution du nombre d'enfants Elnois accueillis. Il informe également que le fonctionnement des tickets de cantine de l'ALSH sera identique à celui de l'Ecole (fonctionnant avec la régie communale) et que par conséquent le montant des recettes des familles dans le budget ALSH sera moins élevé.

Indemnités des élus

Monsieur le Maire rappelle que l'indemnité des élus est calculée selon l'indice brut terminal 1015. Cet indice a fait l'objet d'une réévaluation depuis le 01 janvier 2017. L'indice brut terminal de la fonction publique est désormais l'indice 1022.

Il convient de délibérer afin d'actualiser l'indice et de faire référence à « l'indice brut terminal de la fonction publique »

Le Conseil Municipal accepte de modifier la formulation de l'indice.

Adhésion du SMEVEM au SIDEALF

Monsieur le Maire rappelle avoir lu l'ensemble des statuts du SIDEALF lors de la dernière réunion de conseil municipal. Il informe que ceux-ci ne changeraient pas mais qu'ils intégreraient le SMEVEM.

Le comité syndicat du SMEVEM (Syndicat Mixte des eaux de la Vallée et des Monts) composé des communes d'Esquerdes et de Wisques a demandé son adhésion au SIDEALF.

Le comité syndical du SIDEALF ayant délibéré favorablement, il convient au conseil municipal de délibérer également sur cette demande.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de se prononcer favorablement à l'adhésion du SMEVEM au SIDEALF.

Rétrocession d'une réserve au PLU

Monsieur le Maire informe avoir reçu en date du 13/02 une DIA concernant une parcelle située au hameau d'assinghem et que par délibération du conseil communautaire en date du 27 mars, la commune de Wavrans sur l'Aa est titulaire du droit de préemption sur cette DIA.

Dans le cadre d'une succession, les conjoints Capelle ayant décidé la mise en vente de l'immeuble sis sur les parcelles B135 et B136 (longeant la RD 192 d'une part et la rue du Moulin d'autre part) et cette vente ne peut se faire selon le descriptif de la DIA.

Notre PLU stipule la présence sur ces parcelles d'une réserve : Réserve n°2, intitulée : « Elargissement de la voirie (rue du moulin) » pour une superficie de 75 m², que la commune peut acquérir afin de pouvoir élargir la dite rue.

Monsieur le Maire informe avoir reçu la famille et que celle-ci serait disposée à rétrocéder la réserve n°2 à l'euro symbolique si la commune s'engage à réaliser les travaux de déplacement du mur existant. Mr le Maire précise être allé sur place avec un professionnel afin de s'assurer de la faisabilité des travaux.

Fabienne Capelle s'abstient.

Le conseil municipal à 11 voix Pour et 1 abstention souhaite la rétrocession de la réserve n°2 de 75 m² à la commune et autorise Mr le Maire à réaliser l'ensemble des démarches et à signer tous documents s'y rapportant.

Convention d'extension de réseau électrique

Un permis de construire enregistré sous le n° PC 06288217L0003 pour la construction d'une maison individuelle sur les parcelles ZI18 et ZI19p (rue de Wilbedingues) est en cours d'instruction.

Ce permis ne peut être accordé sans la présence de réseau électrique.

Mr le Maire propose de réaliser les démarches d'extension de réseau électrique auprès d'Enedis afin que la construction puisse se faire. La totalité des coûts afférents à cette extension serait due par la commune.

Aussi, avant l'accord du permis, Mr le Maire propose la signature d'une convention entre le pétitionnaire et la commune afin de fixer l'acquittement de la totalité des frais par le pétitionnaire.

Monsieur le Maire rappelle que cette extension de réseau ne servirait qu'à une habitation et que le devis présenté par Enedis s'élève à 4 408,94 €.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise Mr le Maire à réaliser les démarches d'extension de réseau et à établir et signer cette convention.

Jean Rémond souhaite connaître les modalités de raccordements d'eau et d'assainissement. Mr le Maire informe que ces travaux sont pris en charge par le SIDEALF.

Questions diverses

Monsieur le Maire informe que la commission fêtes s'est réunie le 28 mars afin de choisir une des propositions de spectacle pour l'arbre de Noël prévu le 22/12.

Elle a retenu celle intitulée « Le père Noël est endormi », spectacle cinéma théâtral d'une durée de 45 minutes au tarif de 1300 € tous frais compris.

Monsieur le Maire rappelle que le spectacle de l'année N-1 était des clowns et l'année N-2 de la magie, et qu'il serait préférable de changer pour ne pas lasser les familles et les enfants.

Le conseil municipal à l'unanimité choisi de réserver le spectacle « Le père Noël est endormi » auprès de la société Nath'Evenements.

Monsieur le Maire informe qu'un contrat d'emploi Avenir d'une durée de 3 ans vient d'être signé avec Mr Théo Braulle et que celui-ci commence lundi. Il précise que dans le cadre de ce type de contrat des formations doivent obligatoirement être réalisées.

Monsieur le Maire précise que les travaux de l'Eglise prennent du retard (en particulier à cause du gros travail nécessaire au niveau des fenêtres), l'échafaudage devra donc rester encore 2 mois au coût de 140 € par jour.

Il rappelle que la bénédiction du Cop aura lieu le 08/04 en présence de l'Abbé Boucly.

Le Coq est actuellement en cours de restauration par Mr Jean-Paul Tartare et le conseil municipal le remercie.

Monsieur le Maire informe que le 05 mai prochain à la bibliothèque est organisée une conférence sur les derniers témoins de la guerre et qu'à cette occasion, il sera fait référence à Mr Pierre Wallon.

Mr Henri Legay rejoint l'assemblée à 21h50.

Monsieur le Maire informe que la commission communication s'est réunie dernièrement afin de prendre connaissance d'une proposition de mise à jour du site internet.

Le site de la commune va être renouvelé pour un coût de 2000€. La principale nouveauté du site sera la possibilité, sous regard de la commune, aux associations de mettre à jour directement la page qui leur sera consacrée.

Mme Angélique Huyghe Lozinguez demande à quel moment arriva la fibre sur la commune car les administrés ont de plus en plus de difficultés dans les réceptions TV et téléphonie.

Monsieur le Maire précise que la fibre arrivera pour mi 2018 mais que tous les foyers ne seront pas raccordés. Pour ceux-ci le débit devrait être renforcé dans les zones concernées.

Monsieur le Maire précise également que les personnes ayant reçues récemment un courrier et ayant toujours des problèmes de réception TV doivent se faire connaître en mairie pour le 10/04.

Jean Rémond informe que la bande enherbée située entre le 29 rue de l'église et le trottoir de la rue de Halte, entretenu jusqu'à lors par lui-même, le sera par les nouveaux propriétaires.

Angélique Huyghe Lozinguez informe que la chaussée devant les Ets Foulon est déformée et qu'une réparation est à prévoir.

Chantal Cuegnet demande si du compost est disponible. Monsieur le Maire informe ne pas avoir eu d'informations pour le moment.

Eveline Boin demande s'il ne serait pas possible de réaliser une livraison de papier/carton par mois car une grande quantité est stockée au sein des ateliers communaux.

Monsieur le Maire précise que les employés n'interviennent en rien dans la collecte du papier/carton mais exclusivement des bénévoles et que plus de ramassages deviendrait contraignant pour les bénévoles.

Eveline Boin demande si la mise en place du planning de tenue du bureau de vote des présidentielles est prévue. Monsieur le Maire demande les disponibilités de chacun et précise qu'un planning sera établi en prenant en compte le mieux possible les souhaits de chacun.

Monsieur le Maire informe que le marché communal redémarrera le 11 avril.

Monsieur le Maire donne connaissance des informations transmises lors du dernier conseil communautaire :

- Les taux d'imposition CCPL ne changeront pas pour 2017
- Une aide financière pour des projets privés de rénovation du logement est en place sur le territoire de la CCPL dans le cadre de la TEPCV. Cette aide est plafonnée à 2000 € pour des travaux d'isolation, de chauffage ou de menuiserie. Les renseignements sont à prendre auprès du point Info Energie à la CCPL ou à Enerlya.
Eveline Boin précise qu'une nouvelle aide financière sera mise en place par l'OPAH suite aux questionnaires envoyés aux foyers de la CCPL.
- Une aide financière pour soutenir le commerce et l'artisanat locaux est également mise en place. Cette aide est de 10 % de l'investissement, plafonnée à 3000€.

La séance est close à 22h20

POUR EXTRAIT CONFORME

En mairie, le 31 mars 2017

Le Maire,
DELANNOY Julien



